

Réunion du 6 mai 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

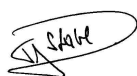
N° CP/2013/298 - Actions mémorielles - 3249
Répartition de subventions dans le domaine mémoriel

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'aide aux actions mémorielles, d'attribuer au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle des subventions d'un montant total de 87 178 €, conformément aux tableaux annexés et aux modalités fixées par le règlement financier départemental, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants en décision modificative n° 1 (DM 1) de l'exercice 2013.

Ces subventions se répartissent comme suit :

- 82 622 € pour les dépenses de fonctionnement, dont :
 - . 67 035 € représentant 20 % du déficit de la section de fonctionnement au titre de l'année 2013 (les statuts du Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle ont été modifiés en 2012 ; la participation du Département est passée à 20 %, contre 50 % précédemment)
 - . 11 975 € pour l'exposition "Les Malgré-Elles", qui se tient du 8 mars au 30 décembre 2013
 - . 3 612 € pour les intérêts de retard dus à l'entreprise "CARI" au titre de l'année 2012
- 4 556 € pour les dépenses d'investissement au titre de l'année 2013.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130506-77047-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/05/13